

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 8–12 juin 2009

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2009/11-B/3**  
24 avril 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2008 – NÉPAL 10058.6

### Assistance alimentaire aux réfugiés bhoutanais

Nombre de bénéficiaires	102 000 (maximum annuel)
Durée de l'intervention	24 mois (1 <sup>er</sup> janvier 2009–31 décembre 2010)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	36 862 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	18 824 141
Coût total pour le PAM	26 797 786

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMB\*: M. A. Banbury tél.: 066513-2505

Attachée de liaison, OMB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Bangkok (Asie)



## RÉSUMÉ

1. Des réfugiés bhoutanais ont commencé à entrer au Népal au début des années 90 après l'adoption de lois de citoyenneté restrictives par le Gouvernement de leur pays. En 1992, à la demande du Gouvernement népalais, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM ont commencé à leur fournir de la nourriture, des abris et une assistance non alimentaire. En 1993, le Népal et le Bhoutan ont engagé des négociations pour trouver des solutions au problème des réfugiés bhoutanais vivant au Népal, qui n'ont abouti à aucun résultat, qu'il s'agisse de rapatrier les 108 000 réfugiés au Bhoutan ou de faciliter leur intégration au Népal.
2. En 2008, le Gouvernement népalais a finalement accepté de considérer la réinstallation dans des pays tiers comme une option viable pour ces réfugiés. Certains d'entre eux choisiront peut-être de demeurer au Népal, ou ne bougeront pas dans l'espoir que le Bhoutan finisse par consentir au retour de quelques-uns, mais la majorité sera probablement réinstallée en Australie, au Canada, au Danemark, aux États-Unis d'Amérique, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et aux Pays-Bas. En octobre 2008, 5 000 personnes environ étaient déjà réinstallées dans ces sept pays. Pendant les cinq prochaines années, 15 000 à 20 000 réfugiés devraient être réinstallés dans un pays tiers chaque année.
3. Le PAM et le HCR ont effectué des missions conjointes d'évaluation à intervalles réguliers depuis le début de l'opération. Les conclusions de la mission la plus récente, menée en juin 2008, ont servi à formuler la nouvelle phase de cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR). Les conclusions d'une précédente mission conjointe avaient conduit le PAM, en janvier 2007, à assumer la responsabilité de la gestion de la distribution des vivres, dont le HCR était précédemment chargé. Il ressort de la mission d'évaluation de 2008 que les camps restent bien gérés; il a néanmoins été noté que les réfugiés dépendent toujours entièrement de l'aide extérieure pour leur subsistance au quotidien et il a donc été recommandé de maintenir cet appui.
4. La présente IPSR, qui durera deux ans, est conforme au Plan stratégique du PAM pour 2008–2011 et s'inspire de la philosophie, de la mission et des objectifs stratégiques du Programme, s'agissant principalement de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance (Objectif stratégique 1) et de réduire la faim chronique et la dénutrition (Objectif stratégique 4). Quelque 102 000 réfugiés répartis dans sept camps bénéficieront des programmes d'aide alimentaire du PAM en 2009; leur nombre devrait diminuer pour atteindre 81 000 en 2010. Environ 2 500 personnes souffrant de malnutrition – enfants, femmes enceintes et mères allaitantes, et malades chroniques – bénéficieront en outre d'un programme de supplémentation alimentaire en 2009; ce nombre devrait être ramené à 2 000 en 2010.
5. Le PAM continuera d'appuyer d'autres activités, telles que la formation professionnelle, les potagers familiaux et les activités génératrices de revenus qui favorisent l'autosuffisance des réfugiés, et de garantir la participation active des femmes réfugiées à la gestion et à la distribution des vivres. Cette IPSR continuera de compléter les activités du HCR, du Gouvernement et des organisations non gouvernementales partenaires.